



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autoroutes

Question écrite n° 60109

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le dossier de la réalisation de la liaison autoroutière entre Pau et Bordeaux. En effet, cet aménagement a été acté par le contrat de plan 2000-2006 signé le 19 avril 2000 entre l'Etat et la région Aquitaine. Il permettra à cette dernière, mais aussi au département des Hautes-Pyrénées (qui est naturellement tourné vers elle), de mieux s'intégrer à l'espace européen et de s'inscrire dans les grands courants d'échanges européens pour mieux valoriser leurs situations de carrefour et de porte naturelle de la péninsule Ibérique. Pour veiller au bon déroulement de ce programme, un comité de coordination paritaire, co-présidé par le préfet de région et le président de la région Aquitaine, a été créé dès la signature du contrat de plan. Bien que n'étant pas élue de la région Aquitaine, l'honorable parlementaire est toutefois soucieuse de suivre avec attention la progression de la concrétisation de cet itinéraire autoroutier important pour l'avenir du département des Hautes-Pyrénées. C'est pour cette raison qu'elle lui demande de bien vouloir lui communiquer l'état d'avancement de ce dossier depuis la signature du contrat de plan 2000-2006 de la région Aquitaine.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60109

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2211